

COMMUNIQUE CGT FAPT LE POUVOIR D'ACHAT DES POSTIERS PASSE PAR LE SALAIRE, PAS PAR LES PRIMES ALÉATOIRES

La flambée des prix de l'énergie, des carburants et des biens de première nécessité asphyxie le quotidien des postières et des postiers, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires.

Face à cet effondrement du pouvoir d'achat, la CGT FAPT interpelle la direction depuis plusieurs mois pour une réouverture de négociation salariale. Malgré tout, toute mesure qui redonne immédiatement de l'oxygène au portefeuille des agents est **accueillie favorablement puisque c'est quand même le fruit de leur travail.**

Dans le contexte actuel de précarité grandissante, les postiers ne peuvent refuser aucune somme d'argent supplémentaire pour boucler leurs fins de mois. Cependant, nous ne saurions nous satisfaire de dispositifs unilatéraux et précaires. Les annonces de « partage de la valeur » ne règlent en rien le problème de fond.



Le "partage de la valeur" à La Poste : une illusion de redistribution

- **Des miettes face aux bénéfices** : Le Groupe La Poste affiche des résultats financiers solides. Pourtant, la direction ne concède que des miettes via l'intéressement ou des primes incertaines, ce qui représente moins de 1 % de la richesse produite.
- **L'injustice des primes aléatoires** : La Prime de Partage de la Valeur (PPV) ou l'intéressement ne font pas une politique salariale. Le beurre fond au soleil : une prime exceptionnelle ne permet ni de payer son loyer chaque mois, ni de simuler un projet de vie.
- **Le piège de l'exclusion** : Ces dispositifs de partage de la valeur contournent le salaire brut et pénalisent lourdement les postiers. Ils privent le personnel de droits futurs pour la retraite. Ils donnent la possibilité à l'employeur de déterminer un seuil de rémunération pour y être éligible (40000 brut annuel), ce qui exclut certains postiers. De plus, ils excluent les personnels en statut « précaires », intérimaires et CDD qui ne seront plus en contrat avec l'entreprise à la date du paiement (20/10) mais qui auront contribué à créer les richesses les mois précédents.

Nos exigences pour un vrai pouvoir d'achat pérenne

La richesse de La Poste est le fruit exclusif du travail des personnels, la CGT FAPT continue de revendiquer des mesures pérennes, immédiates et inscrites sur la fiche de paie :

- **Une revalorisation immédiate des salaires** : Nous exigeons l'augmentation générale des taux horaires et l'indexation des salaires sur l'inflation pour compenser le décrochage historique subi par les agents.
- **Refonte des grilles salariales** par une négociation collective
- **Un bouclier mobilité et énergie** : Face aux facteurs de précarité, nous demandons une aide d'urgence aux déplacements professionnels et personnels, incluant une prise en charge majorée des abonnements de transport.
- Des garanties sociales dans le plan 2031 : Les investissements du Groupe doivent prioritairement servir à l'amélioration des conditions de travail, au maintien de l'emploi stable et à la reconnaissance des qualifications

Les élus CGT FAPT présents au CSEC le 31 juillet ont voté pour cette décision avec un certain nombre de réserves.

1. une prime de 150E brut au prorata du temps de présence est largement insuffisante au regard des besoins des postiers et de leur engagement quotidien,
2. le seuil éligibilité exclu de fait, quelques classes II, 40 % des classes III et l'ensemble des classe IV.
3. les modalités de paiement qui permettent de détourner l'accessibilité à certains contrats précaires

Pour la CGT FAPT, le véritable partage de la valeur ne se fera pas par des gadgets fiscaux ou des primes sans lendemain exonérées de cotisations, mais par une négociation salariale loyale et globale. Au regard du calendrier choisi, cette annonce de prime ne serait-elle pas la pilule pour faire passer le nouveau plan stratégique 2031, travailler toujours plus avec moins ?

L'augmentation générale des salaires à La Poste, pour les salariés de « droit privé » comme pour les fonctionnaires, et l'amélioration des conditions de travail passeront par l'engagement des postiers à se mobiliser dès la rentrée, en particulier le 29 septembre pour la défense du service public postal.

Parce que d'autres choix sont possible, rejoignez La CGT FAPT



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

